

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 7 mars 2017

Etaient présents :

C. BALERIN, J.C. ROUQUAYROL, M. AUGE, K. MASSON, D. SERGEANT, S. BELUEL, D. MARC, Y. CHEVRIER, M.T. TOMAS, A. DESASY

Absent :

E. ARIBAUD

1/ Election des délégués au Syndicat d'Adduction d'eau Mare et Libron

Monsieur le Maire rappelle le nom des délégués au Syndicat d'adduction d'eau Mare et Libron :

Mr BALERIN christian et
Mr ROUQUAYROL jean-claude

2/ Présentation et approbation des accords cadre de la téléphonie.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 mai 2016 par laquelle a été approuvée la constitution d'un groupement de commande relatif à l'achat de service en télécommunication « fixe mobile internet ».

Ce groupement a été réalisé avec 13 Collectivités, 12 Communes et la Communauté de Communes Grand Orb. Une mise en concurrence en procédure finalisée a été effectuée et le candidat le mieux placé est ORANGE.

Il s'agit maintenant d'approuver les accords cadres. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3/ Présentation et approbation du projet de SAGE ORB et LIBRON

Monsieur le Maire indique que l'analyse des incidences du SAGE Orb-Libron sur l'environnement met en évidence qu'il aura un impact bénéfique certain sur la plupart des compartiments de l'environnement. En particulier, le SAGE contribuera à préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, vis-à-vis des pollutions par les pesticides, liées

à l'assainissement, etc.

Il est proposé d'approuver le projet SAGE Orb Libron. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/ Arrêté de l'agenda d'accessibilité programmée par Monsieur le Préfet de l'Hérault

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de l'Hérault a donné son approbation aux dérogations pour l'accessibilité des bâtiments existants.

5/ Travaux à réaliser sur les chemins du Nogairet et du Dèvès

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux à réaliser sur les chemins du Nogairet et du Dèvès :

- au Dèvès, un chiffrage sera effectué au m2 pour la surface à bétonner.
- au Nogairet, un devis va être demandé.

A noter qu'une subvention de 14 000,00 € est attribuée à la commune sur un montant de travaux à réaliser de 21 110 € HT soit 25 332 € TTC.

6/ fonctionnement du gîte après le départ de Mme GIMENO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le fonctionnement du gîte (accueil des vacanciers, achats de produits entretien pour la commune ,entretien du linge, etc...) est assuré actuellement par la secrétaire de Mairie. En raison de son prochain départ en retraite, il convient de prévoir son remplacement. Toutefois, Mme GIMENO se propose de continuer cette mission pour la commune.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil approuve à l'unanimité le fait de reconduire la mission de Mme GIMENO pour le fonctionnement du gîte, au même titre que ce qui lui est versé actuellement.

7/ Projet Ecole/Mairie

Concernant le projet Ecole / Mairie, Monsieur le Maire précise qu'un accord a été donné par la Commission Incendie qui s'est réunie récemment. En ce qui concerne l'accessibilité, ce sera examiné le 23 mars prochain.

La signature de l'achat du terrain est fixée au 23 mars 2017

Une proposition de bâtiment à énergie positive et à haute performance environnementale est à l'étude.

8/ Transfert à la communauté des commune Grand Orb de la compétence plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux communautés de communes de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales.

Ce transfert est automatique à compter du 27 mars 2017 sauf si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des Communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 II de la loi n°2014-3-666 du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-355 du 15 février 2013 prononçant la création de Grand Orb, Communauté de Communes en Languedoc au 1^{er} janvier 2014

- Constate qu'il est difficile à ce jour pour la Communauté de Communes Grand Orb de se substituer de plein droit aux communes dans la poursuite des procédures engagées ;
- Constate qu'il est nécessaire de débattre sur la gouvernance en matière de documents d'urbanisme ;
- Au vu des contextes locaux et des délais nécessaires à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, souhaite conserver sa compétence pendant une période transitoire pour gérer ces questions au plus près des territoires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité son opposition au transfert à la communauté de communes Grand Orb de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.

Questions diverses

- **Choix du Cabinet d'architectes pour le projet Ecole / Mairie**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Monsieur RAVISSIONI du Cabinet d'études GAXIEU qui vient rendre compte des différentes offres de mission de Maîtrise d'œuvre pour le projet de construction ECOLE / MAIRIE. 3 Cabinets d'architectes ont soumissionné :

- ROUFFET Jean-Charles,
- JALABERT Didier et
- CAUSSE Florence / LUCAS Nicolas

Après avoir entendu le résultat de l'analyse effectuée par le Cabinet GAXIEU, il s'avère que l'offre de Monsieur JALABERT Didier est la mieux disante globalement.

Un débat est soulevé et il est procédé au vote :

- 8 voix pour Monsieur JALABERT Didier
- 2 abstentions

- **Salle les Combarelles**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr MARTINEZ, Président de la Communauté de Communes GRAND ORB, propose l'inauguration de la salle "les Combarelles" fin mai.

- **Accident sur la voie publique**

Accident sur la voie publique samedi soir 4 mars avec dégradations matérielles sur la Commune ainsi que sur des biens appartenant à un habitant. En raison des faits occasionnés par le conducteur qui était, selon les témoins, en état d'ébriété

Il est proposé de porter plainte.

L'ordre du jour, étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.